



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 mai 2024
Convocation du : 22 mai 2024
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le trente mai à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN,, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Arnaud MARIÉ, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Lahcem AIT EL HAJ, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Mylène MERAD, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Grégory PICKEU, Pierre VANNESTE, Sophie TANGUE conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre VANNESTE,

DE24.035

PERSONNEL COMMUNAL
AGENTS CONTRACTUELS
CRÉATION D'EMPLOIS
ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

Autorisation – Approbation



L'article L332-23 du code général de la fonction publique prévoit que les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à :

- un **accroissement saisonnier d'activité**, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs,

Conformément aux recommandations du responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) et après examen de nos besoins actuels et futurs en effectifs de contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver les créations d'emplois (basées sur un effectif maximum) :

Encadrement de mineurs dans le cadre des accueils de loisirs extra scolaires du 8 juillet 2024 au 2 août 2024 (vacances d'été) / Temps de l'Enfant:

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet
- 40 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 30 postes d'adjoint d'animation à temps complet

Encadrement de mineurs dans le cadre des accueils de loisirs extrascolaires du 5 août 2024 au 23 Août 2024 (vacances d'été) / Temps de l'Enfant:

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet
- 25 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 20 postes d'adjoint d'animation à temps complet

Encadrement de mineurs dans le cadre des accueils de loisirs extra scolaires du 8 juillet 2024 au 2 août 2024 (vacances d'été) / ERJ :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet
- 5 postes d'adjoint d'animation à temps complet principal de 2ème classe à temps complet
- 4 postes d'adjoint d'animation à temps complet

Encadrement de mineurs dans le cadre des accueils de loisirs extrascolaires du 5 août 2024 au 23 Août 2024 (vacances d'été)/ ERJ :

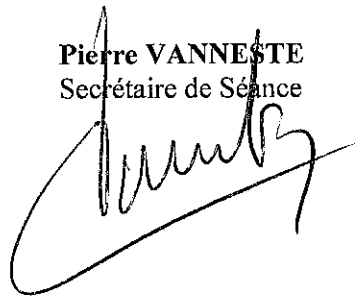
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet
- 5 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 4 postes d'adjoint d'animation à temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la création des postes ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pierre VANNESTE
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille